

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville de Dégelis, aux contribuables de la susdite municipalité :

1. **QUE**, le 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 712** *modifiant le règlement de zonage numéro 656 de la ville de Dégelis.*
2. **QUE** la MRC de Témiscouata a émis le certificat de conformité du règlement numéro 712 le 11 avril 2022.
3. **QUE** le règlement numéro 712 entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Dégelis, ce 5^e jour de mai 2022



Sébastien Bourgault
Directeur général et greffier

Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata

DÉGELIS

GREFFE MUNICIPAL

369, avenue Principale
DÉGELIS (Québec)
Tél. : (418) 853-2332
Télec. : (418) 853-3464

RÈGLEMENT NUMÉRO 712

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 656 DE LA VILLE DE DÉGELIS

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 656 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dégelis souhaite modifier les dispositions relatives à différentes normes du Règlement de zonage numéro 656;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite a eu lieu du 10 au 26 janvier 2022 en remplacement d'une assemblée publique de consultation, conformément au décret numéro 885-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 20 décembre 2021, et que toute personne a pu transmettre ses commentaires;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1)*, le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que le Conseil municipal de la Ville de Dégelis adopte le Règlement numéro 712 concernant le règlement de zonage lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 ANNEXE

La Ville de Dégelis adopte le règlement portant le numéro 712 concernant le règlement de zonage, lequel est joint en annexe au présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1)*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
220311-7559**



Gustave Pelletier, maire



Sébastien Bourgault, greffier

Avis de motion le 4 octobre 2021
Adoption le 1^{er} projet: 6 décembre 2021 - 2^e projet: 7 fév. 2022 - Adoption: 7 mars 2022
Adoption par les personnes habiles à voter: Ass. publique: 16 nov. 2021 - Consultation écrite: 10 au 26 janv. 22
Affichage le 6 octobre 2021 - 3 nov. 2021 - 10 janv. 22 - 14 fév. 22
Publication le 6 octobre 2021 - 3 nov. 2021 - 10 janv. 22 - 14 fév. 22
Promulgation 5 mai 2022 - MRC approbation: 11 avril 2022